

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi 21 Novembre 1848. No. 20.

## DE LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE

La gravité des événements politiques, l'extrême importance de ces questions sociales qu'on a soulevées depuis quelques mois, n'ont pas permis à l'opinion publique de se préoccuper d'autres questions très-importantes en elles-mêmes. Il eût été difficile, nous en convenons, d'exiger des esprits les plus sérieux l'attention et la maturité nécessaires pour étudier les grands principes de la liberté de l'Église, par exemple, quand on ébranlait violemment autour de nous les bases les plus élémentaires de la société civile, la propriété, la famille, c'est-à-dire l'ordre établi par la Providence dans les choses humaines. Nous ne nous plaindrons pas de cet ouï, ou plutôt de ce délai, comme d'une injustice, et nous aimons à espérer dans l'avenir. L'Église sait attendre : elle l'a bien prouvé.

Cependant, on ne peut s'empêcher de le remarquer, il eût été des à présent honorable pour la liberté et la logique, de déclarer hautement que, dans ce mouvement nouveau d'émancipation, l'Église n'était pas exceptée ; il eût été glorieux pour l'humanité de voir admis comme une conséquence loyale de la liberté politique, l'affranchissement vrai de la hiérarchie, de l'action, de l'enseignement et des institutions catholiques.

On ne pouvait certes ignorer en Italie, en Allemagne, en France, que sous bien des rapports l'Église n'est point libre comme il conviendrait qu'elle le fût pour l'accomplissement de sa mission toute spirituelle et sacrée auprès des peuples. On connaissait en particulier les plaintes de l'Épiscopat Français. Qu'a-t-on changé jusqu'ici ?

Nous reconnaitrions sans peine que les embarras du moment étaient un obstacle ; mais nous aurions voulu entendre sortir de la bouche de nos hommes d'État quelques-unes de ces paroles qui permettraient en son temps une discussion franche, impartiale, généreuse ; et qui, supérieure aux préventions mesquines du passé, mesureraient les destinées religieuses de la France sur les larges proportions de la liberté de la justice et de l'égalité véritables.

Attendons, puisqu'il le faut encore, sans jamais désespérer ; n'anticipons point sur les difficultés de l'avenir ; mais ne négligeons pas non plus dans l'occasion, de préparer, s'il est possible, la solution pacifique de ces grandes questions, de ces illustres et tristes débats où l'on crut trop souvent faire triompher l'État contre l'Église, et où l'État, dans la réalité souffrait plus encore que l'Église en blessant les hautes susceptibilités de tout ce qu'il y a de plus libre dans l'âme humaine, la foi et la conscience.

Et pourquoi donc enfin ne consentirait-on pas à laisser se développer sans entraves, dans sa voie propre et toute humaine, la pensée, l'action catholiques ? Que craint-on ? Pourquoi semble-t-il être tacitement convenu entre les hommes politiques de l'Europe, qu'il n'y a rien à faire, rien à améliorer en ce qui touche aux rapports de la société temporelle avec la société spirituelle ?

Une idée qu'on rencontre d'abord devant soi, comme une barrière formidable dressée dans certains esprits contre le plus simple énoncé des droits de l'Église à la liberté, c'est une idée fautive et presque idolatrique de l'unité de l'État, de la suprématie universelle de l'État.

Il est des penseurs d'ailleurs sérieux qui croient impossible l'unité sociale et politique, si à côté des institutions et des lois de l'ordre civil et temporel, vit et règne, libre et indépendante dans l'ordre civil et temporel, vit et règne, libre et indépendante dans l'ordre spirituel une institution sacrée, l'Église. Chose étrange ! étrange préoccupation d'un génie supérieur ! Grotius lui-même a fait un livre : *Du pouvoir du magistrat politique sur les choses sacrées* ; et malheureusement cette doctrine ne fut que trop répandue des origines parmi les théologiens et les publicistes protestants. Ensuite que Bossuet a pu, de son temps, écrire avec vérité ces paroles : « C'est à quoi se termine la Réforme, à soumettre l'Église au siècle, la science à l'ignorance et la foi au magistrat. »

Ce dogme de l'unité de l'État, où pour mieux dire de la suprématie absolue de l'État, en matière de religion, ne fut point, il est vrai, aussi ouvertement professé par ceux des publicistes et des jurisconsultes catholiques aux quels nous devons les tristes systèmes qui ont si péniblement pesé sur l'Église et entravé sa liberté depuis deux siècles. Mais une école se forma : elle s'est perpétuée ; et en s'appuyant sur des maximes banales, qu'il ne faut pas diviser l'État entre deux pouvoirs indépendants, qu'il ne faut pas le soumettre à un souverain étranger, on a cherché, avec plus ou moins de déguisement et d'habileté, à dérober de beaux noms les liens qui enchaînent l'Épouse du Christ.

Nous faisons une large part à l'ignorance et aux préjugés ; nous ne voulons point en ce moment rappeler la mission funeste que la haine se donna trop souvent contre l'Église : nous voulons seulement rétablir les notions saines et vraies en cette matière.

Le principe qu'on exagère et dont on abuse est donc l'unité de l'État.

La vérité qu'on méconnaît est l'unité propre et indépendante de l'Église.

L'unité de l'État doit être conservée : un grand peuple est une grande et noble famille. La nationalité, la patrie, leur intégrité, leur force, leur liberté, leur gloire doivent être pour nous les objets vénérés des plus vives affections. Leur souvenir sera toujours baïté des cœurs chrétiens ; et rien dans l'Évangile, dans les institutions catholiques, n'est fait assurément pour arrêter l'élan d'un généreux patriotisme ; bien au contraire.

Montesquieu avait puisé dans son génie et dans l'histoire l'inspiration qui lui fit rendre à cet égard un solennel et juste témoignage au christianisme, et les esprits sincères et élevés se sont associés dans tous les temps à ce langage de la vérité et de la justice.

Mais il importe de bien comprendre ce que nous aimons dans l'État dans le pays ; ce qu'il est réellement pour nous ce que nous demandons son indépendance, son unité forte et puissante.

L'unité de l'État rappelle les desseins paternels du Créateur, qui voulut la société et donna aux hommes les inclinations et les besoins qui les rassemblent et les unissent par des liens étroits. Sans cette vue d'une Providence attentive on n'explique pas la communauté et la diversité des langues, les convenances de l'esprit et des mœurs, ou leurs divergences ; les divisions souvent naturelles des territoires, entre les peuples. Ce qui fait un pays, un État, une nation, vient de plus haut que des résultats violents de la conquête, ou du libre consentement des agrégations primitives, ou des stipulations et des traités. Il y a une sorte de prédestination des sociétés humaines dans les conseils du gouvernement temporel de la Providence.

Aussi faudrait-il étudier l'ordre social et politique avec un respect religieux et avec ce recueillement, source des pensées grandes et vraies.

On reconnaitrait alors, dans cette économie divine de l'ordre temporel, qu'une société est un corps moral, composé de membres raisonnables et libres. Cette société a une fin commune, parce ce que chaque membre a sa fin personnelle, semblable et étroitement liée à celle de tous les autres. Chacun, dans cette société du temps, a besoin d'ordre, de paix, de liberté, de bien-être ; tous s'unissent afin d'arriver plus sûrement par leur concours au but propre de chacun, dans la réalisation obtenue de l'ordre, de la liberté, de la paix, du bien de tous.

Telle est l'unité vraie de l'État ou du corps politique.

Unité de fin, le bien temporel de tous les membres ; unité de moyens, qui consiste surtout dans une heureuse alliance de la liberté et de l'autorité, et qui, par une action régulière et combinée, doit garantir à tous et à chacun, autant qu'il est possible, la fin sociale, la prospérité commune et temporelle.

Il faut rester dans ce point de vue et dans cette unité, pour être dans le vrai quand il s'agit d'apprécier la société politique de l'État ; sans quoi, on déplace les bornes opposées par la nature et par l'économie divine de toutes choses.

À l'État donc et la société temporelle, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme et l'expression politique ; à l'État, son unité, sa force, sa loi, son armée, sa justice, ses impôts, ses routes, ses canaux ; à l'État, sa gloire, ses arts, ses sciences et son industrie ; que dans l'ordre et la liberté, il organise la paix et la prospérité publiques ; qu'il la maintienne, les accroisse ; qu'il le couronne de tous les genres de progrès ; qu'il réprime aussi les attentats commis contre les droits et les lois de la souveraineté sociale ; rien de mieux.

L'Église applaudit, elle aide, elle concourt merveilleusement, elle prie dans tous les cœurs de la grande famille, pour réunir d'autant mieux tous les sentiments et tous les dévouements. L'Église apaisera les irritations, réglera les consciences, dirigera vers le bien l'énergie des desirs ; elle a la part de Dieu, la meilleure sans doute, celle que Dieu s'est réservée dans la vie sociale et privée ; c'est-à-dire les croyances, les vertus, le culte, la religion, les tendances et les espérances immortelles, leur efficacité intime et leur action extérieure et sensible.

Mais tout cela constitue un ordre distinct, une société distincte, la société spirituelle, qui possède son unité propre, libre, indépendante, alliée, non pas ennemie ; secourable, non pas subversive de l'unité de l'État.

Nous essaierons de le montrer dans les articles qui devront suivre.

X. DE RAVIGNAN, S. J.

### LETRE POSTORALE DE MGR. DE PARIS.

Plusieurs de nos illustres prédécesseurs, sur le front desquels nous voyons briller la double auréole de la science et de la sainteté, nous promettent leurs inspirations. Les deux derniers, que nous avons eu le bonheur de connaître et qui ferment si glorieusement cette magnifique succession de Pontifes, fixaient, par des vœux, les regards de l'âme et de notre confiance. L'un, réunissant en sa noble personne tout ce qu'il y a de plus saintement aimable dans Fénelon et saint François de Sales, se montre à nous couronné de grâce et de douceur. Père des orphelins du châtelaire, il nous apprend le devoir du Pasteur pour les temps où l'épidémie pourrait sévir encore et répandre la mortalité. L'autre a trouvé le triomphe dans une mort qui re nouvelle la vie et la beauté de notre siècle, et fut rejetté sur l'épiscopat et le clergé de l'univers catholique tout entier, ainsi que l'a proclamé le grand Pie IX une gloire durable et éclatante.

En reportant nos regards sur la terre, nous apercevons d'abord à la tête de notre nouveau diocèse un chapitre plein de lumières et de vertus. C'est dans son sein principalement que nous trouverons des coopérateurs pour notre administration. Nous en ferons ce qu'en ont fait les sacrés canons de l'Église, notre sénat. Nous nous éclairerons de ses conseils ; il prêtera à nos délibérations, dans les affaires importantes, le concours de sa sagesse. Son expérience sera pour nous une arme puissante qui nous rendra fort à la fois et mesuré dans l'action. Il sera aussi un soulagement pour notre faiblesse ; la part qu'il prendra à notre sollicitude pastorale, lui sera rendue en affectueux dévouement et en vive gratitude.

Et que ne devons-nous pas attendre encore de notre clergé formant autour de nous cette belle couronne de frères dont parle l'Écriture ? La connaissance que nous avons de son zèle, de sa charité, de l'esprit qui l'anime, allégé déjà l'imminence fardeau dont nous serions accablés sans lui. Dans la première ville du monde au foyer de la science, sur le théâtre des grands événements qui agitent les nations, renaissent les peuples et imposent des lois à l'univers, il comprend toute la dignité de sa mission et il la remplit avec honneur. Pour rendre plus fécondes les nobles inspirations qui le dirigent, il s'unira étroitement à son premier pasteur. Nous serons heureux et fier de cette alliance, et Dieu bénira le mystère de l'unité demandé par son fils, et il sera un témoignage public de la puissance de la foi et la source de toutes les merveilles de la charité. Nous nous présenterons aux peuples, comme une armée rangée en bataille, sous un seul drapeau, celui de la croix de Jésus-Christ. Nous dirons

aux mille partis qui divisent la société, que nous sommes les hommes de Dieu et les hommes de tous ; et à force de zèle, de désintéressement, de mansuétude et d'amour, nous les gagnerons à la religion, c'est-à-dire au respect de tous les droits et à la pratique de toutes les vertus.

Ce pendant, N. T. C. F., notre âme est agitée par un flux et reflux de sentiments contraires. Comment en effet, malgré toutes ces ressources de la religion et les nombreuses espérances qu'elle nous donne, ne pas trembler à la vue de la tâche immense qui pèse sur nous, au milieu de la misère publique ? Sans détailler les maux et les besoins extrêmes qui semblent être le triste apanage de la cité la plus florissante du monde, pourrions-nous ne pas nous préoccuper avec une inquiète sollicitude de l'état lamentable de cette multitude à qui manque le pain de chaque jour ? Nous nous sommes souvent demandé comme le divin Sauveur : « Où pourrions-nous trouver tout ce qui est nécessaire pour apaiser la faim qui la dévore ? » Et nos entrailles se sont déchirées de douleur, et notre âme s'est laissée abattre par le spectacle de tant de misères. Nous nous sommes dit : Ce sont nos frères et nos enfants qui souffrent ; et parce qu'ils souffrent, la foi les ennoblit à nos yeux et les marque d'un caractère sacré. Peuple racheté par le sang de Jésus-Christ, destiné à une vie immortelle et qui n'avez pas le pain qui alimente la vie du temps, vous serez l'objet particulier de nos soins et de notre affection. Nous consacrerons toutes les ressources de la charité chrétienne, nous mettrons en œuvre toutes les inventions de notre zèle et de notre amour pour soulager votre indigence et consoler vos douleurs. Nous vous apporterons sans doute les espérances de la religion comme une magnifique compensation de ce que la fortune vous refuse et un motif puissant de résignation et de patience, mais nous n'oublierions pas que si vous vivez de l'enseignement de la foi, vous vivez aussi du pain matériel qui ranime vos forces, soutient vos familles, vous met à l'abri de l'humiliation et de la dégradation de la misère, et vous permet de porter ainsi avec honneur le titre de chrétien et de citoyen Français.

Nous aimons à le proclamer en présence de Dieu, dans la circonstance la plus solennelle de notre vie : nous sommes le pasteur et le père de tous ; mais pour vous, peuple souffrant, ouvriers, pauvres, nous avons des entrailles de mère. Votre triste position fait le poids habituel de notre âme et nous pouvons nous appliquer les paroles de l'apôtre saint Paul : « Jésus-Christ m'est témoin que je dis la vérité. » Oh non, je ne meus point ma conscience me renlant ce témoignage par le Saint-Esprit ; je suis saisi d'une tristesse profonde, et mon cœur est pressé sans cesse d'une douleur violente, jusque-là que je désirerais devenir moi-même un athème pour vous et prendre sur moi toutes vos calamités. Enfants bien-aimés, nous arrivons au milieu de vous, du fond de nos stériles montagnes, sans or et sans argent. Hélas ! nous avons eu à gémir, dans notre première et courte apparition, de ne pouvoir soulager toutes les infortunes qui se sont déjà révélées à nous. Mais nous ne les perdrons pas de vue, et tout ce que nous aurons, nous vous le donnerons avec joie. Quand nous vous aurons donné notre dernière obole et notre dernier morceau de pain, nous nous ferons mendiant pour vous à la porte du riche, afin de verser dans votre sein ce que nous recevrons de ses largesses. Et, après vous avoir ainsi livré, sans réserve, tout ce que nous tiendrons de la Providence, nous nous donnerons encore nous-même, par surcroît, à l'exemple de saint apôtre, pour le salut de vos âmes. Autant que nous le permettront les soins généraux du gouvernement de notre diocèse, nous irons vous visiter et vous bénir dans vos ateliers, dans vos pauvres demeures. Nous sonderons d'un regard paternel et d'une main amie la profondeur de votre misère, et si nous ne pouvons y apporter d'autre adoucissement, nous mêlerons toujours du moins nos larmes aux vôtres.

Nous applaudissons de grand cœur, N. T. C. F., aux efforts de la législation et de la science pour l'amélioration du sort des classes souffrantes. Mais ces efforts seront à jamais impuissants, si la religion ne les inspire et ne les féconde. C'est en vain que sans elle l'on cherche dans les lois, dans les théories, dans des combinaisons sociales, ou dans le déplacement de la richesse, le moyen de changer ou d'adoucir la condition de nos frères malheureux. Elle seule, avec sa force et son onction divines, peut guérir complètement cette plaie de l'humanité. Qu'on le remarque bien, en effet, il n'est moins dans la distribution inégale des biens que dans une participation insuffisante à l'usage de ces biens. Or, la religion, d'un côté, par l'esprit de charité qu'elle inspire, et de l'autre par les vertus de tempérance et d'économie domestiques qu'elle fera pratiquer, assurera à la classe indigente de la société une part aux biens de cette vie, dans la proportion de ses besoins. Lorsque les possesseurs de la fortune sauront que Dieu n'a donné le succès à leur industrie ou ne les a fait hériter de la richesse de leurs pères que pour les établir la providence visible du pauvre, que les richesses ne sont ainsi déposées transitoirement dans leurs mains qu'afin qu'ils se procurent le bonheur et la gloire de les verser dans le sein de l'indigent, les regards vers les trésors comme le patrimoine de tous ceux qui souffrent et les distribueront, non selon les calculs impitoyables et les insatiables convoitises de la cupidité, mais selon les règles d'une charité généreuse et fraternelle. Lorsque les enseignements de la foi leur auront appris la dignité de l'homme et auront, pour ainsi parler, soulevé à leurs yeux les haillons du pauvre pour leur montrer ses titres de noblesse et de grandeur, ils estimeront davantage la fatigue et les sueurs de leurs semblables. Lorsque les biens permanents de la vie future seront devenus l'objet de leurs desirs et de leur ambition, et qu'ils auront reconnu et senti la vanité des biens périssables de ce monde, ils livreront ces derniers biens avec abondance. Lorsqu'ils se souviendront de cette parole du Sauveur : « En vérité, quiconque aura donné à son frère, ne serait-ce qu'un verre d'eau froide, celui-là ne perdra pas sa récompense, » ils s'empresseront d'acheter cette récompense divine au prix des trésors que l'orgueil et l'avarice voudraient entasser.

D'autre part, l'ouvrier, le pauvre qui tiendra ses moyens d'existence ou de la libéralité du riche ou de sa propre industrie, si la religion le conseille et le dirige, conservera avec

reconnaissance et dispensera avec ordre et économie, soit le fruit de ses travaux, soit le bienfait de la charité. S'il est intelligent et laborieux, les avenues de la fortune n'étant plus fermées par la cupidité et le monopole, il pourra, selon les succès dont il plaira à Dieu de favoriser ses entreprises, arriver à une position sociale plus élevée. Mais en tous cas, simple et modeste dans ses goûts, modéré dans ses desirs, réglé dans ses besoins, il n'aspirera pas au luxe de la richesse ; il aimera sa condition obscure, remerciera la Providence du nécessaire qu'il possède, et ne demandera pas à tout prix le superflu qu'elle lui refuse. Il pourra même pourvoir par avance aux nécessités de l'âge avancé, et lorsque ces jours mauvais, où l'affaiblissement de ses forces et ses infirmités ne lui permettront plus de travailler, seront venus, il usera de ce qu'il aura ramassé dans un temps plus prospère et rejoindra sa vieillesse de la moisson souvent abondante qu'une jeunesse économe et laborieuse aura recueillie.

C'est la Punique système praticable d'économie sociale, le seul qui, sans perturbation et sans secousse, améliore la condition du pauvre et assure la prospérité d'une nation, et c'est la religion seule aussi qui peut le réaliser. Nous serons heureux de faire entendre à tous ces salutaires enseignements ; et si nous parvenons à les faire goûter, nous aurons acquis la plus belle récompense que nous puissions attendre de nos efforts.

### Circulaire de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers.

On se rappelle que, dans le contrat d'avril 1845, le Saint-Père avait consenti, à la suite des offres généreuses du vénéré évêque régulier, à permettre que les biens de plusieurs congrégations religieuses fussent frappés d'hypothèques, pour garantir l'émission de deux millions de Bons du trésor pontifical sous la condition expresse que l'état devrait accorder en rentes consolidées une compensation équivalente à ces établissements peux. Sa Sainteté espérait que la situation du trésor public viendrait à s'améliorer et qu'on pourrait arriver à l'amortissement successif de cette dette. La gravité des événements a trompé cette attente. Aussi le Saint-Père ne peut-il voir sans une douleur profonde les biens des corporations religieuses exposés à être vendus. Pour éviter cette extrémité, Sa Sainteté a résolu de faire un appel au clergé séculier et régulier.

Cet appel se trouve contenu dans une circulaire de la S. Congrégation des évêques et réguliers, en date du 28 septembre 1848, et publié par le *Giornale Romano* du 7 octobre. Après l'exposé des faits, S. Em. le cardinal Orioli, préfet de cette congrégation, ajoute : « Sa Sainteté à la certitude que le clergé tant séculier que régulier, comprendra la nécessité impérieuse des circonstances et s'empressera de s'imposer une faible contribution pour le paiement de la première échéance des bons du trésor (1er janvier 1850). » Sa Sainteté commet les autorités diocésaines à l'effet de recouvrer la part contributive de chacun, et « elle se confie dans le zèle des ordinaires et dans le dévouement du clergé, qui saura certainement supporter ce sacrifice pour sauver les propriétés de l'Église. »

ALLEMAGNE.—Ainsi que nous l'avions précédemment annoncé, le Cardinal-Prince de Schwartzberg a célébré à Salzbourg un Concile provincial auquel ont personnellement assisté tous les Evêques suffragants de cette métropole, à l'exception seulement du Prince Evêque de Bréscien qui s'y est fait représenter par un délégué. L'assemblée a clos sa session le 30 août, après avoir arrêté la publication d'une épître synodale aux fidèles de cette vaste province qui comprend le Tyrol, la Styrie et la Carinthie. Cette lettre exhorte tous les fidèles à s'abstenir de toutes voies de fait, mais à s'unir intimement de cœur et d'âme à leurs pasteurs qui sauront remplir leurs devoirs, défendre l'Église de Jésus-Christ contre tout empiètement de la part des autorités temporelles, et veiller, au nom de leurs peuples, à ce que rien d'hostile aux droits de l'Église ne soit introduit dans la constitution actuellement discutée à Vienne. Le concile a de plus rédigé une Adresse à l'Assemblée nationale de Vienne, portant protestation formelle contre tout attentat aux droits et à la liberté de l'Église, notamment contre la suppression des ordres monastiques, et en général contre toute espèce d'usurpation de la part de l'État, tant en fait d'enseignement que de propriété.

L'importante province du Tyrol n'est pas demeurée en arrière ; elle a reproduit ses réclamations dans un Mémoire adressé par l'Administration provinciale à l'Assemblée nationale. Ce mémoire stigmatise en particulier l'expulsion des Jésuites et des Liguoriens comme contraire non seulement à tout droit et à toute justice, mais aussi comme diamétralement opposée aux principes de la liberté civile et du droit d'association solennellement décrétés par l'Assemblée nationale de Francfort, et proclamés bases fondamentales du droit public de l'Union germanique.

La ville d'Aix-la-Chapelle est allée plus loin encore dans un *memorandum* qu'elle vient d'adresser à la Diète de Francfort. Elle y proteste avec une énergie d'expressions contre un article de la nouvelle Constitution portant que toutes les confessions religieuses soit libres et indépendantes sous la réserve des droits de surveillance de chaque état particulier. C'est avec raison que l'adresse des citoyens d'Aix-la-Chapelle soutient que cette clause restrictive dénuirait de fond en comble le principe de liberté, reconnu plutôt qu'arrêté par la première partie de paragraphe de la Constitution. Aussi déclarent-ils leur ferme résolution de ne s'abstenir en aucune façon à aucune loi ni décret qui pourrait être rendu en exécution de cette clause.

L'Allemagne va donner au monde un spectacle des plus intéressants. Tout l'épiscopat germanique se réunit à Würzburg avant la fin d'octobre, pour y célébrer avec l'approbation du Saint-Siège, un concile national, qui sera suivi de Synodes diocésains dans toute l'étendue de l'Allemagne. La tenue de ce concile vient d'être positivement annoncée par le célèbre professeur Dellinger de Munich, dans un discours qu'il a prononcé en l'église de Saint-Paul de Francfort.



MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 21 NOVEMBRE 1848.

PROGRES

DE LA COLONISATION.

Nous annonçons dans notre dernière feuille que M. O'Reilly venait de publier des détails au sujet des établissements Canadiens des Townships. Nous croyons devoir les publier aujourd'hui, afin que le public sache ce qui a été fait et quelles espérances offrent au pays les colonies qui viennent de s'établir au milieu des Townships de l'Est. Ces détails sont fort intéressants et méritent une attention spéciale; nos lecteurs ne manqueront pas de la leur donner.

Montréal, 10 novembre 1848.

Ne proclamons pas à l'étranger, ne disons pas à notre peuple, que le clergé canadien a abandonné une œuvre à laquelle se lie le bonheur et la prospérité du Canada. Mais disons bien haut que l'association, et marche rapidement vers un succès inespéré. Jeunes comme nous sommes, vous et moi, nous sommes impatientes des délais et des obstacles, quand nous souhaitons ardemment le succès d'une entreprise importante et chère. Nous n'avons pas calculé, dans l'impétuosité bien naturelle de nos desirs, combien il est difficile de remuer tout un peuple, et ce qu'il faut de temps pour préparer au sein de la forêt une grande étendue de terres à la colonisation. Il n'y a que quelques mois que les premières lignes d'arpentage ont été tracées, et cependant voilà plus de 800 familles du seul comté de Nicolet, qui ont commencé pour la plupart les premiers travaux de défrichement, et n'attendent toutes que les chemins d'hiver pour aller ensemble s'emparer de leurs lots. S'il y a eu retard, songez qu'il fallait un exemple pour le pays; le voilà! Que toutes nos campagnes sachent enfin que l'heure est arrivée, où nous pouvons montrer le chemin des townships, et désigner au peuple où il faut aller, et où il trouvera des établissements commencés.

Quelque regrettable qu'ait été la retraite de Monseigneur de Montréal du sein du comité central, vous ne pouvez ignorer, Messieurs, que cette retraite était motivée. La lettre qui annonce sa résignation est au bureau de l'association. Serait-il bien, bien sûr de la livrer au public, vous en avez la liberté. Mais, encore une fois, n'attribuons pas le pays en revenant sur cet article. Nous avons besoin d'union. Pour l'obtenir ayons le courage de tout oublier, lors l'urgence nécessaire de prêter tous un appui prompt et efficace à l'œuvre sainte qui réclame de nous des sacrifices bien plus que des paroles.

D'ailleurs, depuis l'élection générale des officiers de l'Association, Monseigneur n'a point cessé un seul jour, de chercher par tous les moyens de faire prospérer notre œuvre. Pour lui donner même plus d'efficacité et de solidité, il l'a unie à l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Dans deux circonstances solennelles, à l'assemblée du clergé du 27 juillet, et à une réunion de membres des deux associations, tenue à l'église de Bonsecours dans la première semaine d'octobre, la grande œuvre des Etablissements Canadiens a été adoptée par le clergé et le peuple comme une œuvre qui devait être chère à la religion et à la patrie. Aussi les messieurs du clergé ont ils constamment envoyé à l'Évêché demander des renseignements sur les localités les plus favorables, et sur les démarches à prendre pour y diriger sagement leurs paroissiens. Les arpentages n'étaient point assez avancés dans la territoire St.-François, et l'on n'avait pas de données suffisantes sur les terres de l'Ottawa. On attendait, en un mot, (et on attend encore), que l'on eût répondu aux requêtes présentées au gouvernement par les habitants du comté de l'Ottawa.

Mais si, dans le district de Montréal, la colonisation a dû essuyer des retards inévitables; dans le diocèse de Québec, on a tenté d'énergiques efforts. Vous avez appris combien de sacrifices et de fatigues les révérends Pères Ouhats et autres membres du clergé de l'archidiocèse, se sont imposés pour coloniser le Saguenay et les environs du Lac St. Jean. Et toutes leurs peines ont été couronnées d'un plein succès. Car tout nous donne raison de prédire qu'avant deux ans, ce fertile territoire se couvrira d'une population toute Canadienne.

La riche et magnifique vallée où le fleuve St-Jean prend sa source, derrière le comté de Bellechasse, a été explorée par M. le grand vicar Mailloux, qui a si puissamment contribué à organiser les comtés de Bellechasse et de Montmorency, et qui veut aller à la tête de ses colons donner l'exemple du travail et de toutes les privations inséparables des défrichements. Cette belle vallée qui s'étend, assure-t-on, plus haut que Rimouski, est destinée, avec le district du Saguenay, à fournir une source pure aux Canadiens. Je pourrais citer les services importants qu'ont rendus à la cause de la colonisation M. le curé de la Malbaie, et son vicaire M. Racine. C'est grâce à eux, que la Société des défricheurs existe aujourd'hui et fait espérer longue vie et de grands avantages. Le public sait aussi avec quelle persévérance M. le curé de St.-Ambroise travaille à aplanir toutes les difficultés à la colonisation; il se propose de transplanter à l'entrée de la Belle-Rivière. Et je citerais à cet égard l'enthousiasme que j'ai vu dans le clergé des environs de Québec, qui m'a si vivement pressé d'organiser les paroisses respectives. Mais j'ai hâte de me retirer devant les yeux de vos lecteurs le noble exemple du clergé du grand comté de Nicolet. Messieurs les curés se sont donnés toutes les peines imaginables pour assurer à leurs paroissiens de bonnes terres et les avantages du voisinage aux townships. Un parti d'explorateurs de chaque paroisse a parcouru le territoire de St.-François afin de voir et d'examiner de leurs propres yeux les localités les plus avantageuses, et de s'entendre avec l'agent. Ceux de St.-Grégoire sont revenus la veille de la Toussaint, après trois semaines d'absence, rapportant une lettre de M. Arcaud qui place à leur disposition et à celle de leurs frères, les superbes terres de Stratford et de Winslow, qui forment un delta entre les Lacs St.-François et Aymer. M. le curé de St.-Grégoire assemble aussitôt les associés. Deux cents noms des plus respectables de cette belle et grande paroisse, furent donnés comme des fondateurs de la paroisse nouvelle. Une trentaine d'entre eux prirent les devants, afin de faire le choix des lots pour eux et les autres, et tous n'attendent que les chemins d'hiver pour se mettre en route ensemble. Plus un de ces nobles Acadiens qui n'appartiennent à la société de tempérance! Leur sobriété leur est un gage de prospérité. Mais ils veulent trouver dans la bénédiction du ciel un gage plus assuré encore. Ils se rappellent que leurs pères, en quittant tristement les rivages de l'Acadie pour v

nir assier leurs foyers aux bords du St.-Laurent, s'étaient confiés à cette bonne providence, qui les a depuis si singulièrement favorisés. Aussi se proposent-ils de faire du jour du départ de St.-Grégoire, un jour de solennelles prières, afin d'obtenir sur leur frère et leurs fils la rosée des célestes grâces. Monseigneur l'archevêque a déjà donné à la jeune et voisine colonie de Lambton un missionnaire; et un autre à celle de Tring, à quelques lieues plus loin. Nous ne laisserons pas nos bien aimés colons sans les secours et les joies de la religion au milieu de la forêt et pendant notre long hiver. Leurs anciens curés les visiteront et animeront par leur présence et leur voix les premiers laboureurs.

D'un autre côté plus de 100 habitants de Gentilly s'établissent ensemble sur les belles terres de Wotton; Bécancour, St. Pierre, Nicolet, Ste. Monique et les paroisses voisines, fournissent chacune, leur centaine de familles. Et ce ne sont pas des pauvres, ni des paresseux. Voilà donc le problème de la colonisation résolu! Nous avons donc maintenant la certitude que cette portion des townships de l'Est qui environne les grands Lacs portera dès cet hiver l'aspect d'une vaste et prospère colonie. Le généreux curé de St.-Grégoire a ajouté à de nombreux et d'anciens bienfaits, celui de mettre à la disposition du pauvre Missionnaire, qui vous écrit ces lignes, sa maison, afin d'activer de là, pendant l'hiver l'œuvre de la colonisation. Il est heureux de reconnaître qu'une offre semblable lui a été faite par M. le Curé de Chambly. B. O'REILLY.

NOUVEL APPEL

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS.

M. O'Reilly, dans la même lettre où il fait connaître les progrès de la colonisation, fait un nouvel appel à tous les amis de la colonisation, but en reprochant aux collaborateurs du journal des Treize d'avoir voulu faire croire que S. G. Mgr. de Montréal et le clergé du diocèse ne faisaient rien pour avancer la colonisation des Townships. A cette occasion, nous aurions bien certains arguments à faire valoir contre ces mêmes collaborateurs; mais nous aimons mieux garder le silence, laissant à M. O'Reilly à leur dire à ce sujet des vérités accablantes pour eux. Une autre raison pour nous de laisser en cette occasion M. O'Reilly parler seul, c'est que maintenant que le peuple a fait justice du petit comité qui prétendait diriger l'émigration et sa fortune, nous pensons qu'il vaut mieux que le prêtre seul parle d'un sujet qui heureusement, à l'heure qu'il est, n'est plus politique, et est relevé, ce qu'il aurait dû toujours être, purement philanthropique et national.

Cela dit, nous nous permettons de suggérer à nos lecteurs de remarquer soigneusement, dans ce qui va suivre, combien Mgr. de Montréal et tout son clergé, ainsi que l'archevêque de Québec et l'évêque de Sidyme et leur clergé, ont fait pour procurer l'établissement des Townships; et combien cela contraste avec le langage du journal des Treize. Ce sera pour eux un nouveau motif de contribuer de toutes manières à continuer l'œuvre si heureusement commencée.

Dans ce qui va suivre, M. O'Reilly s'adresse aux collaborateurs du journal des Treize, néanmoins la plus grande partie s'adresse aussi à tous les Canadiens; il n'est pas besoin alors de leur en recommander la lecture:

Montréal, 10 novembre 1848.

Espérons et croyons que l'association des établissements Canadiens que Mgr. de Montréal a si éloquemment recommandée aux pasteurs et au peuple, dans ce magnifique Mandement dont la lecture produisit tant d'émotion; que cette même association que l'Évêque de Sidyme a approuvée et confiée au patriotisme de son clergé dans une lettre circulaire, va reprendre une vie nouvelle. Non, certes, elle n'est pas morte cette œuvre de la religion et du patriotisme. Vous avez jugé trop légèrement, Messieurs, oui, et trop injustement, de l'apathie, de l'inaction de vos Evêques et de vos Prêtres. Bien certainement que dans tout ce qui a été fait, les laïcs et les jeunes gens de Montréal n'ont pas été seuls à porter le poids du jour et de la chaleur.

Il serait donc juste et loyal d'admettre que le clergé a contribué autant, et même plus, que tous autres au succès dont nous avons maintenant à nous féliciter.

Mais si le pays a lieu de se réjouir de ce résultat, n'a-t-il pas à déplorer encore la perte journalière de grand nombre de familles qui laissent nos belles campagnes, pour gagner les Etats? N'y a-t-il donc aucun moyen de faire sentir à ces Canadiens trompés, qu'ils ont tout à gagner en restant sur le sol de la patrie? Non! Je ne croirai point que l'on ait fait pour les retenir aux bords du Saint-Laurent de dignes efforts! Voilà presque un an que je parle aux Canadiens de leur beau pays, et du bonheur dont ils jouissent près de la maison paternelle et de cette Eglise qui fut témoin de leur jeune piété. J'ai conversé avec le savant et l'homme des champs, avec toutes les classes et tous les rangs, j'ai senti battre sous ma main, à ma voix, le cœur de tout ce peuple, quand je lui ai parlé de ses aïeux, de sa patrie et de sa langue et de ses institutions; et je suis encore à trouver un seul Canadien, qui n'aime pas le Canada. Je suis donc affligé de voir cette funeste émigration continuer, pendant que l'on est en cet état d'opposition et de barrière inefficace. Quand on parla la première fois des "Etablissements Canadiens," bien des amis du pays, tout en faisant des vœux sincères pour notre succès, purent cependant en douter. Si en doutant maintenant? Ne me parlez point de "difficultés." Il n'y en a pas, quand on cherche le bien-être de tout un peuple par des voies légitimes. Nous n'avons qu'à vouloir, nous autres, qu'à vouloir et à travailler ensemble, et nous avons sous la main le bonheur et la prospérité des Canadiens. Désirez-vous voir cette magnifique Province s'ouvrir partout au commerce, à la culture; les forêts disparaître de son sein, une population active, morale, heureuse se presser le long de nos belles rivières, autour de nos lacs sans nombre; l'agriculture, le commerce, l'industrie reprendre partout dans le Bas-Canada une impulsion énergique? Vous n'avez qu'à le vouloir. Aucun des éléments d'un succès prompt et général ne nous manque. Ni du côté de la nature, ni du côté du peuple, rien ne nous fera défaut, rien ne nous fera défaut en nos moyens et en nous-mêmes! La nature a beaucoup fait pour le Canada: un sol que l'on maillait depuis 150 ans, et qui est encore d'une prodigieuse fécondité, et qui peut nourrir, si on le cultive bien, dix fois sa population présente; des millions d'acres de forêts riches et fertiles qui viennent s'étendre jusqu'aux portes de nos villes, pour nous rapprocher d'avoir trop négligé l'agriculture, la première science d'un peuple, le premier besoin de l'homme et la suprême richesse d'un pays comme le nôtre; ce fleuve, ces rivières, ces lacs, ces cours d'eau, qui n'attendent que les développements agricoles pour devenir d'inséparables trésors pour une colonie où tout n'est en banqueroute que parce que l'on a substitué, dans notre économie politique, aux inépuisables ressources de l'agriculture, les éternes brisées d'une industrie dont le pays n'a pas besoin, et d'un commerce qui

couvre nos campagnes d'importations étrangères, superflues, ruineuses. Veuillez donc une bonne fois ouvrir dans toute son étendue le pays à la colonisation, et tâchez d'avoir de bonnes routes de communications intérieures. Que la forêt disparaisse dans ce territoire qui environne les Seigneuries. Que la croix du clocher brille dans chaque township unanime, depuis les plus voisines colonies américaines jusqu'au fleuve; et que l'Angélus du soir se répète d'échos en échos depuis le Lac Mégantic jusqu'à Québec d'un côté, et jusqu'à St. Hyacinthe de l'autre; et nous aurons fait un premier pas pour sauver le Canada. Qui son salut, sa prospérité, sa véritable grandeur, tout dépend de l'énergie volontaire de ceux qui sont chargés de veiller à ses intérêts.

Et que l'on ne me dise pas que le peuple est incapable de secondar le zèle éclairé de ceux qui veulent en Canada le progrès, les réformes vraiment utiles. Avec les Canadiens Français, quand on possède leur confiance, et qu'on leur parle bon sens, on peut tout faire. On rencontre sans doute, de prime abord, une espèce d'indifférence pour les améliorations; cela ne peut surprendre, quand on songe que, jusqu'à ces dernières années, il n'y avait point au monde de peuple plus indépendant du côté des biens terrestres que le peuple Canadien. Nos habitants, voyaient chaque automne leurs greniers remplis des plus abondantes moissons. Les produits de leurs terres étaient plus qu'il leur fallait et à celui de leurs familles: est-il donc étonnant que l'esprit d'entreprise ne se soit pas montré chez eux comme chez la race Européenne, dont le besoin aiguise les talents, dont l'éducation s'est faite en un pays où la masse ne vit qu'à force de privations, de sacrifices, et de lutttes industrielles?

Le peuple de nos campagnes, toutes les qualités de l'esprit et du cœur qu'il faut pour lutter d'énergie et d'industrie avec les races qui l'entourent. Croyez bien que ce n'est pas là un compliment. Je suis peu flatteur. Mais je dois savoir quel fond on peut faire sur notre peuple. A nous donc d'exploiter pour son propre bonheur et le bonheur du Canada, les talents que nous lui connaissons. Et si quelque objet qui est chose impraticable, que d'arrêter le torrent de l'émigration chez l'étranger, et de faire entendre au peuple l'urgence, d'occuper les terres incultes et l'absolue nécessité d'un système amélioré d'agriculture, je n'aurais qu'à désigner la triomphante marche de la société de Tempérance. On connaît par les progrès étonnants qu'a faits parmi nous cette sainte cause, par quelles mains se peuvent et se doivent effectuer les réformes utiles et nécessaires au Canada-Français.

Quelles que soient, au reste, les aspirations légitimes des amis éclairés du peuple vers leur être nouvelle de prospérité, jamais aucun besoin véritable ne saura trouver le clergé indifférent. Il travaille avec dévouement, et nous sans succès, à augmenter dans le temps actuel la somme de biens dont le pays jouit; l'avenir, quel qu'il puisse être, le trouvera fidèle à la mission que la religion lui confie, aux devoirs que Dieu et la Patrie lui imposent.

B. O'REILLY.

GALILÉE.

Le Rév. M. Wilkes.—Ce qu'il dit de Galilée.—Ce que porte l'Histoire au sujet de Galilée.

Comme nous l'avons dit vendredi, M. Wilkes, ministre protestant, a fait devant le public de Montréal une lecture sur "La Liberté de la pensée." M. Wilkes, pour montrer combien l'esprit de l'homme est libre et combien sont impuissantes les efforts des autorités terrestres pour le réduire en servitude, a parlé de Galilée, à peu près comme suit:

"Galilée a été mis dans les cachots de l'Inquisition pour avoir enseigné que la terre tournait sur son axe et faisait le tour du soleil; cette doctrine a été déclarée hérétique par la Cour de Rome, et lui-même forcé de se rétracter. Mais cet illustre savant, se relevant de la position humiliante où l'on venait de le placer, frappe la terre de son pied, et dit: "La terre n'en tourne pas moins."

Accet avancé de M. Wilkes nous n'entendons pas opposer un autre avancé. Non; nous nous appuyons sur le témoignage des écrivains les plus dignes de foi.

Frayssinous, dans son admirable livre de "Défense du Christianisme," dit au tome 3e, pages 98 et 99:

"On cite Galilée condamné et persécuté par le Saint-Office, pour avoir enseigné le mouvement de la terre sur elle-même. Heureusement il est aujourd'hui prouvé, par les lettres de Guichardin et du marquis Nicolini, ambassadeur de Florence, tous deux amis, disciples et protecteurs de Galilée; par les lettres manuscrites et par les ouvrages de Galilée lui-même, que depuis un siècle on en impose au public sur ce fait. Ce philosophe ne fut pas persécuté comme bon astronome, mais comme mauvais théologien, pour avoir voulu se mêler d'expliquer la Bible. Ses découvertes lui suscitèrent sans doute des ennemis jaloux; mais c'est son entêtement à vouloir concilier la Bible avec Copernic qui lui donna des juges, et sa pétulance seule fut la cause de ses chagrins. Il fut mis, non dans les prisons de l'Inquisition, mais dans l'appartement du Fiscal, avec pleine liberté de communiquer au dehors. Dans ses défenses, il ne fut point question du fonds de son système, mais de sa prétendue conciliation avec la Bible. Après la sentence rendue et la rétractation exigée, Galilée fut le maître de retourner à Florence. On doit ces renseignements à un protestant, Mallet Dupan, qui, appuyé sur des pièces originales, a ici vengé la cour romaine (1)."

Nous ajoutons à ce témoignage si sûr et si irrécusable celui de l'Histoire de l'Eglise par Henion. Cette Histoire est appuyée, comme on le verra, sur les autorités les plus croyables. Or, voici ce qu'il y est dit au tome XI page 80, 81, 82 et 83:

"Copernic avait soutenu le premier, mais d'une manière purement physique, que la terre tourne autour du soleil, et jamais aucun tribunal ne s'était avisé de reprocher son système. Galilée ne se contenta point de l'adopter, et de le publier de toute part; mais il entreprit de l'établir sur la base des livres saints, convertit un point de spéculation naturelle en controverse dogmatique, et osa tenter de réduire l'Inquisition à se déclarer pour lui. Etant venu à Rome sous le pontificat de Paul V, et s'étant attiré par ses découvertes, les applaudissements, les acclamations, les hommages de tout ce qu'il y avait de plus distingué; il s'enivra de sa gloire, et demanda, dit Guichardin, alors envoyé de Toscane à Rome (1), que le pape et le saint office déclarassent le système de Copernic, fondé sur la Bible. Il répandit néanmoins sur mémoire, il assésa les antichambres de la cour et les palais des cardinaux, il les persécuta, il les lassa tous, à la réserve du cardinal Orsini, qui, sans trop de prudence, pressa extraordinairement le saint père de se prêter aux désirs du philosophe. Le pape fatigué, ajoute Guichardin,

rompit la conversation; puis avec le cardinal Bellarmin, il arrêta que la controverse de Galilée serait jugée dans une congrégation. Galilée, dit encore l'historien toscan, mit en tout cela un emportement extrême, et il n'eut ni la force, ni la sagesse de le surmonter.

"Le jugement intervint, et Galilée lui-même, par ses lettres au secrétaire du grand duc de Toscane, nous en fait connaître le résultat. Les dominicains, dit-il, ont eu beau prêcher que le système de Copernic était hérétique et contraire à la foi, le jugement de l'Eglise n'a pas répondu à leurs espérances. La congrégation a décidé simplement, que l'opinion du mouvement de la terre ne s'accordait point avec la Bible, et l'on a défendu les ouvrages qui soutiennent cette conformité. Je ne suis point intéressé personnellement dans ce décret. En effet, Galilée fut si peu persécuté en cette rencontre, qu'avant son départ de Rome, il eut une audience du pape, et fut en peu de temps traduit dans toutes les langues. Il fit encore imprimer un discours adressé à Christine de Lorraine, où les arguments théologiques venaient à l'appui des expériences. Ce proclama qui lui avait été si expressément défendu, ne lui tenait pas moins au cœur que l'hypothèse même de Copernic. Rome en un mot fut inondée d'écrits, où l'astronome toscan s'efforçait d'ériger son système en dogme.

"Il fit donc, et fut cité à Rome, où après bien des sollicitations, et des excuses inutiles, il se crut obligé de se rendre. Mais comment y fut-il traité? Urban VIII qui occupait alors le saint siège, et qui lui avait fait parvenir en confiance les accusations de ses rivaux, tandis qu'il s'efforçait de l'aider contre lui; Urban, au lieu du saint office toujours formidable à un réfractaire, chargea une congrégation particulière de ce nouvel examen. Arrivé à Rome, Galilée, en faveur de ses talents, fut traité avec des égards qu'on n'y eût point eus pour des personnes de la plus haute naissance. Il ne fut pas logé à la Minerve, qui est le domicile du saint office; mais au palais de l'envoyé de Toscane, c'est-à-dire, parmi ses plus ardens protecteurs. Aussi le Pape dit à ce ministre, qu'il avait bien privilégié le docteur Flaminio, puisqu'en pareil cas le fils du duc de Mantoue avait été renfermé au château Saint-Ange. Un mois après, par le conseil de ses amis, Galilée se rendit au saint office; et par une suite de ménagements inouïs à l'égard de ces sortes de coupables, il fut logé dans l'appartement de l'un des grands officiers de l'Inquisition. On lui laissa son domestique de confiance, avec la liberté de se promener lui-même, d'envoyer son domestique au dehors, de recevoir les gens du ministre de Toscane, et d'entretenir librement tous ses rapports avec lui. Au bout de huit jours, on le renvoya au palais toscan, quoique son examen ne fût par fini: le cardinal neveu et le président de la congrégation priaient sur eux cet élargissement, sans consulter les autres juges.

"On sait qu'il eut toute liberté de se défendre; et il se défendit en effet, selon sa méthode ou sa manie accoutumée, non pas en démontrant à ses juges la réalité du mouvement de la terre, mais en argumentant contre eux sur les livres de Job et de Josué: il se perdit dans un galimatias d'arguments théologiques qu'on aurait peine à croire, si son apologie manuscrite n'en faisait foi. Néanmoins en le condamnant pour cause de récidive, et en exigeant de lui une rétractation, on n'usa de quelque apparence de rigueur, que pour la forme ou l'exemple. Sa prison fut continuée en l'hôtel de Toscane, et ne dura que douze jours, au bout desquels il devint maître de retourner dans sa patrie. Il faut l'entendre lui-même, pour se former une idée juste de la prétendue persécution dont on a fait tant de bruit. Voici comment il en parle au père Recineri son disciple, dans la lettre justificative et manuscrite dont nous avons déjà parlé: "Le Pape, dit-il, me traita comme un homme digne de son estime. J'eus pour arêts le palais délicieux de la Trinité du Mont. Quand j'arrivai au saint office, le père commissaire me présenta poliment à l'assesseur, Viceri. Deux pères dominicains m'interrogèrent avec bonté et à produire mes raisons: elles firent hausser les épaules et mes juges; ce qui est le recours des esprits préoccupés. J'ai été obligé de rétracter mon opinion: pour me punir, on m'a défendu les dialogues, et l'on m'a congédié après cinq mois de séjour à Rome. Comme le peste régnait à Florence, on m'a désigné pour demeurer le palais de mon meilleur ami, l'archevêque de Sicone, et j'y ai joui de la plus douce tranquillité. Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcère, où je respire un air pur dans le sein de ma chère patrie. Voilà le vrai de l'histoire, si l'engagement défigurée, à l'égard de Galilée et de ses juges. Nous en devons la découverte à la saine critique, et à l'équité d'un citoyen de Genève, garant non suspect en pareille matière."

(1) Mallet du Pan, Merc. de Fr. du 17 Juillet 1781.

Inutile après cela de citer d'autres autorités; celles qui précèdent doivent suffire. Néanmoins afin que ceux de nos lecteurs qui aimeraient à avoir, sur ce sujet, tous les renseignements désirables, nous leur citerons encore comme parlant dans le même sens et d'une manière aussi forte le "Dictionnaire de Théologie de Bergier," tome 7e, pages 386, 387 et 388. Nous pouvons encore ajouter le témoignage suivant; c'est celui de M. Brownson, écrivain catholique des Etats-Unis, qui a traité la question, relative à Galilée, dans la livraison de janvier 1845 de "Brownson's Quarterly Review." Cet article a été traduit et inséré dans les Melanges Religieux du 16 mai 1845.

Il ne nous serait pas difficile d'accumuler témoignages sur témoignages; mais nous pensons que ceux qui précèdent suffiront pour cette fois. Le Rév. M. Wilkes devra se convaincre qu'il était dans l'erreur lorsqu'il prétendait que Galilée avait été condamné à Rome, parce qu'il enseignait que la terre tourne autour du soleil; il devra conséquemment s'apercevoir que si Galilée a subi une condamnation, c'est parce qu'il voulait appuyer son système astronomique sur les Saintes Ecritures, et il ne pourra s'en formaliser, et dire que c'est là une atteinte à la liberté de la pensée. Car il devra se souvenir que les catholiques reconnaissent sur la terre un tribunal qui est pour eux et pour tous les hommes l'interprète infallible de la révélation, et devant lequel par conséquent ils doivent s'incliner, lorsqu'il s'agit de questions qui ont pour but de saisir l'esprit et la portée de cette révélation.

(1) Mallet du Pan, Merc. de Fr. du 17 Juillet 1781.

(1) Voyez le Mercure de France, du 17 juillet 1784, n. 29.



ARRIVEE DU STEAMER

ACADIA.

L'Acadia, parti de Liverpool le 4, est arrivé à six heures du matin à Boston.

Marché.—La fleur se vendait, le 26s. 6d. à 30s.

IRLANDE.—Les procès politiques sont commencés à Dublin. Le procureur général a logé soufiat pour l'émanation d'un writ d'erreur d'après le certificat filé par le conseil d'O'Brien.

FRANCE.—L'Assemblée nationale a décidé que le président serait nommé le 10 de décembre, comme il avait été convenu précédemment. Le succès de Louis Napoléon est regardé comme certain.

AUTRICHE.—Rien de certain sur le sort des deux partis belligérants dans les murs et hors des murs de Vienne. Le Prince Mindichgratz a commencé ses attaques sur la capitale d'Autriche.

LES JOURNAUX DE BERLIN donnent comme suit les termes du parti populaire : amnistie générale, ministère populaire, éloignement des troupes du voisinage de Vienne.

Londres, le nombre de victimes du choléra, se monte à peu près à 34 par semaine. Il y en a encore moins à Edimbourg.

(Abrégé de la traduction de la Minerve.)

SECOND RAPPORT.

En Irlande, Doherty a été trouvé coupable de fomenter la guerre contre le trône.—En France, Louis-Napoléon a, dit-on, fait un emprunt de 600000 francs pour aider à son élection. De plus, il tient de nombreux levées et tâche de se rendre le plus populaire possible.

LIBRE NAVIGATION.

Hier soir, conformément à l'avis de convocation, deux mille citoyens de cette ville se trouvaient réunis au marché Bon Secours, pour s'occuper de la question si importante pour le Canada du rappel des lois de navigation.

Cette assemblée était une des plus respectables que nous ayons vue depuis longtemps. Nous espérons que les mêmes citoyens se feront un devoir de se réunir de nouveau lundi prochain, et nous ne doutons pas qu'alors, vu l'avis donné si à l'avance, la réunion ne soit des plus nombreuses.

HOSPICE DE ST. JEROME.

L'Hospice de St. Jérôme Emilien paraît devenir florissant. Déjà plusieurs personnes pieuses y ont envoyé des dons et l'on nous apprend que les deux paroisses de Béleuil et de St. Hyacinthe viennent aussi de se cotiser (pour le même objet) pour une somme assez considérable.

Nous apprenons de plus que M. Lagorce Prêtre, est de retour en cette ville, après avoir été étudiant à Québec et ailleurs les méthodes d'enseignement suivies pour l'éducation de cette partie si intéressante de nos concitoyens, les sourd-muets.

FAUX BILLETS.

Il paraît qu'il circule dans le Haut-Canada de faux billets de la Banque de Montréal; ce sont des billets de quatre piastres. Avis à ceux qui sont dans le cas de manier des billets de Banque. Avis surtout à ceux qui se préparent à nous payer leurs abonnements.

MEMOIRES D'OUTRE-TOMBE.

Le Courrier des Etats-Unis annonce qu'il va se publier dans ses ateliers typographiques une édition des "Mémoires d'Outre-Tombe de M. De Chateaubriand, mémoires si impatiemment attendus. L'ouvrage se publiera en 60 livraisons de 32 pages chacune; le prix sera de \$1 pour 10 livraisons ou \$6 pour les 60 livraisons.

Nous regrettons de voir que le journal des treize ait publié la lettre circulaire que le clergé de Montréal adressait ces jours derniers au clergé diocésain. Ce n'était pas là un document pour le Pré. Nous pouvons dire que nous avons de bonne source qu'il n'était nullement dans l'intention de notre Evêque de rendre public un pareil document.

M. A. de P., Montréal, votre note est reçue; le journal vous sera remis régulièrement.

La Gazette Officielle de samedi contient un tableau montrant le revenu de la province en 1847 et en 1848, pendant les quartiers finissant aux époques suivantes et comme il suit:

Table with 3 columns: Date, 1847, 1848. Rows: 5 janvier, 5 avril, 5 juillet, 10 octobre, Revenu total.

On voit par ce tableau que l'année finissant au 10 octobre 1848, comparée à l'année finissant au 10 octobre 1847, donne pour la présente année une diminution de \$66797. Il faut néanmoins remarquer que durant les deux premiers quartiers réunis, le revenu de 1848 se trouve supérieur à celui de 1847 de la somme de \$26749, mais dans le quartier suivant il y a une diminution de \$48980, et dans le dernier une autre de \$45367.

Nos lecteurs aimeraient sans doute à savoir sur quoi ont porté la diminution et l'augmentation; c'est ce que nous allons leur dire. D'abord il y a eu durant l'année dans la vente des terres une augmentation de \$2262, et une de \$185 dans les droits pour tonnage dans le H. C.; ce qui fait qu'au bout de l'année l'augmentation totale se trouve être de \$2448, tandis que d'un autre côté la diminution totale est de \$69245, et porte comme suit sur les objets suivants: douanes, \$57873; accise, \$511; travaux publics, \$3739; taxes sur les banques, \$900; amendes, \$1465; articles divers, \$5355.

P. S.—Le revenu total pour 1847 est donné, par la Gazette Officielle, comme se montant à \$598179; nous avons mis en place le chiffre de \$578179; car il y a dans la Gazette Officielle erreur d'un chiffre.

Le Transcript disait il y a quelques jours en parlant de la France: "Les Français ont tout à apprendre, et tout à oublier, avant de pouvoir espérer d'avoir un vrai gouvernement constitutionnel."

Nous regrettons d'entendre parler ainsi le Transcript; car il nous semble que le devoir d'un Anglais n'est pas de nier la France, mais au contraire d'en dire du bien. Il est de la gloire des deux nations (et par conséquent des individus des deux nations) de s'estimer et de se rendre justice, si elles ne peuvent se résoudre à s'aimer. Il nous peine de voir le Transcript se faire sans cesse le destructeur des Français, des institutions Françaises, en un mot de tout ce qui est Français. Cela aurait bien l'air de la passion aveugle qui ne regarde nullement au mérite et à la justice. Notre confrère ne peut certainement pas penser ce qu'il dit des Français; et la preuve la voici. C'est que pour appuyer son avancé précité, il ajoute, "La révolution Française... n'a jusqu'ici présenté que danger, massacre et désordre." Le Transcript d'ordinaire raisonne mieux que cela; aussi nous n'hésitons pas à dire qu'il ne croit pas ce qu'il avance là. Car s'il voulait affirmer qu'il en est autrement, nous lui dirions qu'il choisit bien mal la circonstance, pour parler comme il le fait; c'est en effet au moment où l'Assemblée nationale a terminé la constitution, et après quatre mois d'une tranquillité intérieure satisfaisante, lorsque l'on fait attention que la France est encore en révolution et sous le régime du provisoire. Laissons à la France le temps de montrer ce qu'elle veut faire; ne la jugeons pas par les événements du moment; soyons plus généreux, et sachons distinguer une époque de transition de l'état normal.

M. B. C. A. Gagy annonce dans le Morning Courier que le 22 du courant est le jour fixé pour son procès avec le Transcript, le 25 celui pour son procès avec le Herald, et le 27 celui pour son procès contre l'honorable Francis Hincks. Toutes ces actions sont intentées par M. Gagy; qui réclame contre ces défendeurs des sommes considérables pour des libellés qu'il prétend avoir été écrits par eux. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces affaires.

DE TOUT UN PEU.

CORNWALL.—Il paraît que l'Hon. J. H. Cameron a résigné son siège de représentant de Cornwall; on parle pour le remplacer de M. Gowan et d'un M. Crawford qui, dit-on, sera élu par acclamation.

NOMINATIONS.—M. Alexander Wallace est nommé arpenteur pour le B. C.; Horace St. Germain, cer. régistrateur du comté de St. Hyacinthe; Charles Laberge et Charles H. Himsforth, écrivs., avocats dans le B. C.; Moysse Fortier, écriv. juge de paix dans le D. de Trois-Rivières.

DEBENTURES.—Au 17. courant, il avait été émis pour \$177100 de débentures; il en était resté pour \$94725; il y en avait encore en circulation pour \$2375.

ACCIDENT.—Les journaux de Québec nous apprennent que le 16 un bateau traversier, entre Québec et St. Nicolas, a donné contre un pilier près Sillery et a coulé bas. Il n'y a pas eu de vic perdue.

DÉPART.—Le Globe de Toronto du 15 dit que le veiaj MM. Baldwin et Prince avait quitté Toronto pour Montréal.

BRUITS.—Quelques journaux de Québec disent que N. F. Belleau, Joseph E. Delbois, H. Judah et Chs. Langevin, écrivs., vont être appelés au conseil législatif.

STEAMER.—Le Herald nous apprend que le steamer Mary Ann s'est échoué à l'entrée du Canal de Lachine près Lachine. Il paraît que le vaisseau sera bientôt remis à flot.

C'EST S'Y PRENDRE A L'AVANCE.—Deux journaux des Etats-Unis disent qu'en 1852 Henry Clay sera nommé candidat pour la présidence.

DIVORCE.—La législature du Vermont discute en ce moment un projet de loi qui a pour but d'accorder le divorce dans le cas d'imbécillité d'un des conjoints.

EMIGRATION AUX ETATS-UNIS.—Dans moins de trois mois l'émigration européenne aux Etats-Unis par New-York seul a été de 148,477 individus.

M. BELLEAU MISSIONNAIRE A PEMBINA.—Dans une lettre écrite de Pembina par ce zélé missionnaire à Mgr. de Dubuque et publiée dans le Catholic Herald de Philadelphie, on voit que le diocèse de Montréal fournira l'année prochaine deux prêtres à cette nouvelle mission. Toujours confiant en la providence, M. B. exprime sa reconnaissance envers les Canadiens qui lui ont donné les premiers secours en argent pour faire cet établissement et implorer en sa faveur le

secours de tous les chrétiens fervents et surtout des conseils de la "propagation" de la foi de Lyon et de Paris.

COLLEGE DE ST. CHARLES DE BALTIMORE.—Par une circulaire du 5 oct. l'archevêque de Baltimore annonce que ce collège devait s'ouvrir le 1 novembre.

INCENDIE DÉSASTREUX.—Di manche matin, le feu s'est déclaré sur la rue St. Maurice, et a consumé cinq maisons et plusieurs hangars, etc. On pense que le feu est le fait d'incendiaires. Les personnes qui souffrent par cet incendie sont: M. Larouche, M. Charlebois, M. Houllé, M. Nadeau, etc. L'États et l'assurance mutuelle perdent ensemble pour à peu près \$1000.

CONVERSIONS A CATHOLICISME.—Le Rév. M. Allen, ministre épiscopal de Dumbarton, dans l'ouest de l'Ecosse, a fait abjuration et est allé se préparer à Paris pour recevoir les ordres.

Une dame Girard dans l'ouest de l'Ecosse est aussi entrée dans le sein de l'Eglise.

Un ministre luthérien né à Coblenz, en Allemagne, du nom de John Engelbert Snyder et qui a demeuré aux Etats Unis à la Nouvelle Orléans et ensuite à Columbus dans l'Ohio, a fait sa profession de foi et a été admis dans l'Eglise à St. Louis le 16 juillet.

Les journaux de l'Australie sont remplis de discussions survenues à l'occasion de la conversion de deux ministres éminents du clergé presbité de Sydney, du nom de Scaunce et Makison. Cet événement aurait donné lieu à des récriminations de la part de leur ami le Dr. Walsh, qui serait accusé d'avoir approuvé leur départ d'abord, comme en Angleterre le Rév. Bennet et Hook l'on fait à l'égard de MM. Chisol et Jephson qui ont aussi embrassé le catholicisme. Les adversaires du Dr. Walsh prétendent que ses attaques contre Rome ne sont pas sincères, parcequ'il continue à faire usage du confessionnal et de l'absolution tout en condamnant ses amis un peu plus avancés que lui. Il pourrait bien aller les rejoindre avant qu'il soit bien longtemps. Pauvre église d'Angleterre!

LES PUSEISTES.—Le Church State Gazette, loin de nier que l'archevêque de Cantorbery ait refusé de prêcher au collège puseiste de Ste. Marie, espère que la correspondance entretenue à ce sujet ne laissera aucun doute que c'est le chant que l'on y fait qui a engagé le prélat à donner un refus. Il espère de plus que cette publicité sera une nouvelle ligne de division mise entre les deux écoles. Pour nous, sans exprimer des souhaits qui pourraient blesser nos frères séparés, s'ils venaient de la part des catholiques, nous disons sans crainte que nous pensons que cet incident sera un des moyens dont la providence se servira pour montrer aux puseistes toute l'innanité du lien qui les attache à l'église de l'état. Ils sont trop instruits en général pour ne pas saisir les causes et les conséquences de la guerre qui leur est faite.

LES CHINOIS.—Un journal anglais de Chine prétend que lors qu'un étranger est présenté à un Mandarin, celui-ci répète les paroles que lui adresse l'étranger, et au lieu de lui répondre, il lui demande: "quel est votre âge." C'est une grande marque de politesse en Chine.

CHA'CUN SON COUT.—Un correspondant du Morning Post rapporte que deux jeunes gens étaient liés d'une étroite amitié. Un d'eux meurt, l'autre le fait disséquer, fait analyser son sang, et en retire une quantité suffisante de fer pour en former un anneau qu'il porte depuis ce temps.

O'BRIEN.—Les journaux anglais rapportent que, depuis sa condamnation, Smith O'Brien continue à jouir d'une bonne santé. Il se montre affable et tranquille; sa bonne humeur n'est nullement diminuée par la position critique où il se trouve. Il se lève à 6 heures du matin, et déjeune à 7 1/2 heures. Madame O'Brien, dont l'énergie et le courage dans cette circonstance font l'admiration de tout le monde, visite son mari tous les matins à 9 heures, et passe la journée avec lui. Il n'y a que les plus proches parents de Smith O'Brien qui soient admis à lui rendre visite.

HENRY CLAY.—L'Atlas de Lexington dit que Henry Clay était assez gravement indisposé, ce qui l'avait empêché d'aller voter pour le général Taylor.

NEW-YORK.—Samedi, il y a eu à New-York trois incendies qui ont détruit 12 maisons, 134 chevaux 525 omnibus et 3 églises protestantes; la perte est évaluée à \$300000.

YUCATAN.—Nous avons des nouvelles de Campêche jusqu'au 12 et de Mérida jusqu'au 2 octobre: elles sont beaucoup plus satisfaisantes que celles précédemment reçues. Les blancs ont repris la ville de Yucatan, et remporté divers avantages sur les indiens. Aux dernières dates, la guerre tendait à se ralentir; néanmoins, en égard à la situation de la province, le gouverneur Barbachano avait cru devoir ajourner les élections intérieures.

PROUDHON.—Un sectateur de Proudhon soutenait que le chef du communisme était de la secte de Rousseau. —Dites plutôt de la secte de Voltaire (vol terre), fit interlocuteur.

LES ANGLAIS.—Un journal anglais dit gravement que pour mettre un terme à ces révolutions, dont on voit si souvent le retour, il serait à désirer que, pour donner un exemple, on brûlât une de ces quatre villes, Paris, Berlin Vienne, ou Milan. C'est pousser un peu loin l'esprit conservateur.

S. G. Mgr. de Silyme, coadjuteur de Québec, après avoir fait une retraite de huit jours chez les RR. PP. Jésuites de cette ville, part demain pour Québec.

NAISSANCES.

A Ste. Geneviève, le 14, la dame de H. Brunet, écriv., notaire, a mis au monde un fils.

A Wayco, Péninsylvanie, dernièrement, l'épouse de M. Michacl Dress a mis au monde deux garçons et deux filles. Mme. Dress est mère de 24 enfants et elle n'est âgée que de 38 ans.

MARIAGES.

A Londres. H. C. le S. M. Samuel Feeles, à Demoiselle Maria Ann, fille unique de J. C. Moly, écriv., Propriétaire du Times de Londres, Haut-Canada.

En cette ville, hier matin à l'Eglise Paroissiale, par Messieurs Mignault, V. G. et curé de Chambly, M. L. Antoine Fréchelette, marchand de Chambly, à Delle Edwidge-Mulvina Gareau, fille de Louis Gareau, écriv., marchand de Montréal.

DÉCÈS.

A Québec, le 16, sieur Jean Allard, boulangier.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA SOCIETE qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELBAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELBAU; J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses reliques la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer. Le Soussigné a toujours en main quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848.—jco

DR. GENAND, COIN des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal 21 Novembre 1848.—5f-is.

A VENDRE, AUX BUREAUX DES MELANGES RELIGIEUX CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, etc.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

Ce Calendrier est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est le plus beau et le plus amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du puseule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des membres de la législature Provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif;

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc. etc.

Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EX DETAIL; ou fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 17 novembre 1848.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer Messieurs du Clergé qu'il vient de recevoir de PARIS un assortiment complet de riches étoffes pour ornements et tous les articles en bronze, or et argent nécessaires au service du culte. Le choix est très varié et par suite d'arrangements spéciaux avec les fabricants on trouvera les prix considérablement réduits. J. H. Roy. N. 70 Rue Notre St. Paul. Montréal 17 novembre 1848.—3f.

PIERRE GARNOT PROFESSEUR DE FRANÇAIS, LATIN, RHÉTORIQUE, BELLES-LETTRES, &c., &c. Rue St. Denis, N. 61, près l'Evêché, Montréal, 9 Novembre 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, NOTAIRE. No. 16, RUE ST. VINCENT, MONTREAL Montréal, 20 octobre 1848.—6m

L. P. BOIVIN, COIN des RUES NO TRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc., etc. Montréal, 26 mai.

PROPAGATION DE LA FOI. Comme les comptes de la propagation de la Foi doivent se au premier décembre, donc messieurs les curés ou autres personnes qui pourraient avoir de l'argent en prêt de le faire parvenir d'ici à ce temps à l'Evêché. Evêché, 7 novembre 1848.



AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er Août, 1848.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke...

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera...

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistre) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants...

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années...

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à quatre Chelins l'acre, payable comptant...

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement. L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont

1o.—Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

2o.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3o.—La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4o.—Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

En outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de travers sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des outres sautés de 50 acres seront également faits. Mais comme un ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAND,

Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est. Montréal, 8 août 1848.—1 m 4 m

COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur patrie natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais ci devant offerts. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'Évêque de Montréal s'occupent de la bûche de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejoit et encourage maintenant les autres.

Dans les Townships de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes prairies, de mérisiers, hêtres, etc. et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukeley, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukeley à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la maille de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais en suite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin ou passent tous les jours les mailles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. On, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On verra bien référer aux autres avisements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juillet 1848.

Gerin-Lajoie,

AVOCAT

Établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, po voisine de la Minerve.—20 septembre.

BANQUE DEPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON :

Monseigneur l'Évêque, Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, AL. Aroque, V. Président, Francis Hincks, H. Mulholland, Edw. in Atwater, Barthw. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, Joseph Grenier, L. T. Drummond,

P. Beauhien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edw. in Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS. LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcell.

Les péages qui seront demandés, sont :

- 1o Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues on voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.
2o Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait : Quatre deniers.
3o Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées : Deux deniers et
4o Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et
5o Pour chaque personne à pied : Un denier.
6o Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à Un denier et demi.
7o Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, autre animal de même taille : Un demi denier compté J. F. LAROCHE. A. E. ARCHAMBAULT. P. U. ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. CYRILE CHAPUT. JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT. AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE RAGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARRELL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre : avant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; y toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais on même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des repréhensions publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANTON MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT

MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné introduit ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui ce soit. Voir ses prix avant aller l'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

ECCLESIASTIQUE.

Le soussigné, ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils font tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPEAU ET LAMOTHE. Montréal, 1er mai 1848.

A VIS.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se consumeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangeant avec nous, nous conféreront, en reproduction, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. S. O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR.

No 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Toute lettre manuscrite ou établie est neuve, achetée depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Lou Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire au Melange doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Librair. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ecr. Y. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Directeur. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maille, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIETAIRES ET IMPRIMEURS.